
Le génocide de 1972 au Burundi

Les silences de l'Histoire

René Lemarchand



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/156>
DOI : 10.4000/etudesafriaines.156
ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2002
Pagination : 551-568
ISBN : 978-2-7132-1774-6
ISSN : 0008-0055

Référence électronique

René Lemarchand, « Le génocide de 1972 au Burundi », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 167 | 2002, mis en ligne le 22 juin 2005, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/156> ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.156

René Lemarchand

Le génocide de 1972 au Burundi

Les silences de l'Histoire

Il y a 30 ans, presque jour pour jour, le Burundi sombrait dans l'abîme — dans l'indicible d'une horreur génocidaire qui allait se répéter à une échelle encore plus dévastatrice au Rwanda, 22 ans plus tard. D'avril à juin 1972 de 100 000 à 200 000 Hutu tombèrent sous les coups de l'armée et des Jeunesses révolutionnaires rwagasore, l'une et l'autre dominées par des éléments Tutsi. Que ces massacres aient été précipités par une insurrection hutu, localisée dans le sud du pays, ne justifie en rien l'extraordinaire brutalité de la répression. Que le génocide de 1972 ait été pratiquement occulté par celui de 1994 est non moins justifiable. Dans un cas comme dans l'autre le meurtre de masse porte tous les signes du génocide : le ciblage ethnique des victimes, l'intentionnalité exterminatrice des bourreaux et l'ampleur des massacres.

Plusieurs questions nous interpellent : pourquoi cette conspiration du silence qui encore aujourd'hui jette le voile sur les atrocités commises en 1972 ? En quoi les deux génocides, celui de 1972 et de 1994, partagent-ils des traits communs ? En quoi l'un diffère-t-il de l'autre ? Quelle est la pertinence de 1972 pour comprendre 1994 ? Et tout d'abord, pourquoi est-il impératif de combler cette lacune de la mémoire ?

Les lacunes de la mémoire

« Commémoration » est indissociable de « mémoire ». On se remémore certains événements pour les commémorer. Or la mémoire est sujette à de multiples défaillances, délibérées ou accidentelles, surtout lorsqu'il s'agit d'une mémoire collective ; sa géométrie est variable suivant qu'elle s'articule à un groupe ou à un autre ; elle met au jour des discordances par rapport à l'histoire. Mon propos est d'essayer de réconcilier mémoire et histoire. Alors que ce trentième anniversaire nous ramène brutalement aux sanglants événements de 1972, rien n'est plus difficile que de leur restituer leur historicité, tant le présent — celui de 1993 au Burundi et de 1994

au Rwanda — nous prive des points de repère nécessaires au travail de la conscience.

L'intention, ici, n'est pas de raviver les haines, de remettre à vif les blessures de l'histoire, mais d'aider à les repenser pour mieux les panser. Devant la symétrie de l'horreur qui a frappé les Hutu au Burundi et les Tutsi au Rwanda on ne peut que souligner l'impérieuse nécessité d'un devoir de mémoire, la nécessité de combler la brèche qui sépare le passé de l'avenir. Si pénible soit-il de l'évoquer, l'événement doit être reconnu. Car s'il est vrai que le silence est la première forme de la contre-histoire (Ferro 1985 : 71), c'est aussi la source première des haines que nourrit la complicité de l'oubli avec le pouvoir.

Reconnaître l'événement c'est aussi admettre sa complexité. C'est le libérer des vérités à sens unique (et inique). Le génocide de 1972 est certes le génocide des Hutu par des éléments tutsi. Mais comment ignorer les centaines, peut-être les milliers de Tutsi massacrés par les insurgés ? Et comment ne pas mettre cette insurrection dans le contexte des répressions qui se sont abattues sur les élites hutu en 1965 et 1969, et de la politique d'exclusion plus ou moins systématique pratiquée par le gouvernement du Président Micombero ? La responsabilité des Tutsi dans ces tristes événements est évidemment loin d'être partagée par toute l'ethnie tutsi. Tout aussi arbitraire et injuste serait de faire porter le poids des massacres sur tout le groupe Tutsi-Hima, même si la majorité des exactions fut commise par des Hima de la province de Bururi. C'est peu dire que l'amalgame ethnique va à l'encontre des faits ; il voue à l'échec tout effort de réconciliation.

La recherche de la vérité est d'autant plus compliquée que de nombreuses zones d'ombre entourent les circonstances des massacres. Nous ne savons pratiquement rien de l'identité des leaders de la rébellion, de leurs bases sociales, du nombre des insurgés, de la participation congolaise, soit-disant « muleliste », à la rébellion. En dehors d'un ordre de grandeur approximatif, le nombre des victimes de la rébellion est aussi difficile à préciser que celui des victimes de la répression. Notons cependant que le chiffre de 25 000 rebelles, avancé par les autorités du Burundi, surpasse de beaucoup les estimations les plus fiables, qui ne dépassent pas 4 000. En ce qui concerne les victimes tutsi, les estimations varient entre 3 et 5 000, alors que la répression entraîne la mort d'au moins 100 000 Hutu et certains, comme Boniface Kiraranganiya, un Tutsi, disent 300 000 (Kiraranganiya 1985 : 79 ; Nsanze 1998 : 157).

Les blessures de l'Histoire

Un examen détaillé de la toile de fond historique sur laquelle se déroule le drame nous entraînerait trop loin. L'histoire du Burundi ne commence pas en 1972, pas plus que celle du Rwanda en 1994. Nous nous sommes efforcés, dans plusieurs travaux parus en anglais, de débroussailler les

conflits qui suivirent l'indépendance en 1962, et qui opposèrent non seulement les élites hutu et tutsi mais certains Tutsi-Hima aux Tutsi-Banyaruguru, ces derniers accompagnés de multiples intrigues, et donnant lieu, en 1971, à un procès politique visant un certain nombre de Banyaruguru suspectés de fomenter un complot monarchique (Lemarchand 1995 : 76-106 ; Lemarchand & Martin 1973 ; Nsanze 1998 : 111-175 ; Ntibantuganya 1999). Ces déblayages préliminaires sont loin d'avoir épuisé le champ de la recherche. Sur un point cependant je tiens à préciser que rien n'autorise à souscrire à l'hypothèse émise par certains analystes suivant laquelle les événements de 1972, comme ceux de 1965, auraient été le produit d'une manipulation du pouvoir ayant pour objet de provoquer une insurrection des élites hutu pour mieux les exterminer. Ce qui n'exclut pas la possibilité que le gouvernement, en 1972, ait eu vent d'une insurrection avant que celle-ci n'éclate, et ait attendu le moment propice pour « frapper fort ». Plus crédible est l'information fournie par B. F. Kiraranganiya (1985 : 77-78) : selon lui le « cerveau » de la rébellion serait un groupe de trois étudiants de l'Université officielle de Bujumbura (Albert Butoyi, D. Ndabiruye et celui qu'il décrit comme « leur chef d'équipe », Célius Mpasha), probablement affiliés au Parti du peuple burundais (PPB) et qui auraient pris la fuite en 1969 à la suite des épurations qui frappèrent les élites hutu. Ils furent rejoints par un quatrième larron, Ezechias Biyolero, « un grand ami de longue date », « qui militait avec nous dans le groupe Monrovia », et récemment sorti de la prison « où il pourrissait depuis longtemps » (*ibid.*).

Ce qui est certain c'est que depuis le 19 octobre 1965, date qui marque l'échec du coup de force organisé par un groupe de gendarmes et de militaires hutu contre la monarchie, les relations entre élites hutu et tutsi n'avaient cessé de se détériorer. Déjà en septembre 1967, le correspondant du journal belge *Le Soir*¹ décrivait en termes prophétiques le climat de tension qui régnait à Bujumbura :

« Face à la division des Tutsi au pouvoir, perdus dans leurs multiples intrigues, le monde des Hutu a recommencé de tenter un redressement. Des cases de Tutsi, trois ou quatre aux environs de Bujumbura, davantage à l'intérieur, ont été incendiées. Des ministres hutu ont été arrêtés, mais "quelque chose" est à nouveau en marche chez les Hutu. Les surprises pourraient bientôt être de dimensions inquiétantes. Faut-il en conclure que le pays court droit à une épreuve de force aussi bien raciale (sic) que politique ? C'est hasardeux ; les Hutu manquent de chefs, les Tutsi gardant une très grande influence, et gardant l'armée de leur côté. Mais la chose est dans l'air. On peut dès lors s'attendre à de sérieux soubresauts prochainement, sinon à une insurrection plus ou moins généralisée. »

Dans ses grandes lignes, le drame de 1972 peut se résumer de la façon suivante. L'insurrection éclate le 29 avril, dans les régions de Minago, Vyanda, Nyanza Lac et de Rumonge, lorsque des groupes rebelles, dont certains ont, semble-t-il, suivi un entraînement en Tanzanie, attaquent et

1. 16 septembre 1967.

tuent à la machette des douzaines de civils tutsi. Les tueries se poursuivent dans tout le sud du pays, accompagnées d'atrocités qui ne sont pas sans rappeler celles du Rwanda de 1994 : « Ils ont tué femmes et enfants », « éventré et coupé en morceaux des femmes enceintes, torturé avant de tuer. Leurs hommes, drogués et enragés, ont attaqué des innocents, dont mon propre cousin, Isidore Rwimo, qu'ils ont coupé en morceaux, comme l'un de mes neveux, le jeune commandant Venant Kashirahamwe » (Kiraranganiya 1985 : 78). À Bururi, toutes les autorités civiles et militaires sont massacrées. Pendant quelques jours est proclamée, à Vyanda, une « République de Martyazo » et l'on dresse un drapeau vert barré de rouge. Comme le rapportent les médias, parmi les rebelles figurent des éléments congolais venus du Sud-Kivu, les fameux « Mulélistes ». Si leur nombre est inconnu, on peut supposer que la solidarité qui les unit aux Hutu s'inscrit dans le « retournement » des populations Banyamulenge lors de la rébellion de 1964-1965, ceux-ci étant globalement assimilés aux Tutsi du Burundi (tout comme aujourd'hui certains Congolais les assimilent aux Tutsi du Rwanda)².

Le lendemain s'enclenche l'engrenage de la répression et aucune province n'y échappe. Appuyées par les Jeunesses révolutionnaires rwagasore (JRR)³, l'armée, la police et la gendarmerie se livrent à une chasse aux Hutu à travers tout le pays, tandis qu'à Gitega, Charles Ndizeye, le jeune Mwami déchu (également connu sous le nom de Ntare), tombé dans un piège tendu par Micombero, est sommairement exécuté, prévenant ainsi l'éventualité d'un ralliement hutu autour de lui⁴.

2. Très contestable, en revanche, est l'affirmation d'Augustin NSANZE (1998 : 121) selon laquelle la rébellion « comportait aussi des éléments banyamulenge, donc d'anciens Tutsi Rwandais. Ceux-ci auraient été utilisés par le pouvoir de Bujumbura pour suivre les préparatifs des rebelles et concevoir une répression en conséquence ». Malgré l'emploi du conditionnel, c'est avec la plus grande réserve qu'on doit accueillir cette information.
3. Les milices Sans-Échec et Sans-Défaite et espèces apparentées, coupables de douzaines d'assassinats de Hutu Bujumbura, sont les descendants directs des jeunesses rwagasore. Voici comment un journaliste belge les décrit en septembre 1967 : « Ces jeunes gens, le plus souvent sans armes, barrent les routes, arrêtent le trafic parfois durant des jours, molestent, injurient, enlèvent des adversaires politiques, sans provoquer jusqu'ici de véritables réactions du gouvernement, qui paraît les redouter. Progressivement incontrôlables, ces milices jouent au Burundi le rôle que jouent au Congo (Brazzaville) les JMNR et à Kinshasa les JMPR, masses de manœuvre qui peuvent se retourner contre leurs initiateurs mais qui, en attendant, procurent aux chefs politiques le personnel des basses besognes dont ils ont besoin. C'est ainsi que la vague d'enlèvements dont sont surtout victimes les Hutu qui sévit maintenant à Bujumbura doit leur être attribuée », *Le Soir*, 16 septembre 1967.
4. Notons en passant l'affirmation totalement fantaisiste du Colonel Albert Shibura dans son livre *Témoignages* : « C'est la CIA qui a envoyé Ntare à Kampala, en compagnie de ses agents et qui a obligé Idi Amin, sa créature, de le livrer au Burundi » (cité in NSANZE 1998 : 14). En fait tout donne à penser que l'opération fut menée par ses soins, en collaboration étroite avec le ministre de la Justice de l'époque, Artémon Simbananiye, le véritable chef d'orchestre du génocide, depuis lors reconverti en « *born again Christian* ».

Orchestrée par le ministre de la Justice, Arthémon Simbananiye, la répression est particulièrement sanglante à Bururi où un millier de Tutsi ont été tués par les rebelles : environ 20 000 Hutu y sont massacrés par l'armée. À Bujumbura, entre 5 000 et 10 000 Hutu sont sommairement exécutés, y compris tous les membres du gouvernement et les fonctionnaires des services publics d'origine Hutu. Selon un témoin, près de Mutumba l'armée intervient pendant un service religieux dirigé par un catéchiste et l'abattent sur place en même temps que quarante fidèles hutu⁵. À l'école anglicane, près de Bururi, c'est le « headmaster », un réfugié rwandais d'origine tutsi qui, armé d'un revolver, « supervise les arrestations de ses propres enseignants ainsi que d'autres Hutu »⁶. Commentaire de l'évêque de Bujumbura (voir note 6) : « C'est en cassant quelques œufs qu'on fait une parfaite omelette ». D'après le correspondant du journal *Le Soir*⁷, « tout élément hutu un tant soit peu intellectuel est arrêté, battu, torturé, voire abattu sur place sans jugement [...]. Même les employés subalternes sont atteints par la répression : plantons, domestiques, ainsi que certains employés hutu de diverses sociétés privées ». Selon la même source : « Des Hutu sont exécutés sur simple dénonciation, certains ont été fusillés en public par les forces de l'ordre [...]. Les gens arrêtés sont empilés dans des camions, couchés sur le ventre ; les soldats se tiennent debout sur eux, le doigt sur la détente ; plusieurs camions de cadavres venant du camp militaire ont été aperçus [...]. Cette répression prend de plus en plus l'allure d'un véritable génocide de l'élite hutu. » À l'exception de ceux qui prirent la fuite vers le Rwanda, la Tanzanie et le Congo, pratiquement toutes les élites hutu furent annihilées, y compris la plupart des étudiants de l'université de Bujumbura, des écoles techniques, des athénées et des écoles normales. Parmi les exilés de marque qui échappèrent aux tueries figurent les noms de Melchior Ndadaye, Pontien Kalibwami, Richard Ndikumwami, et Sylvestre Ntibantuganya.

Un document d'origine missionnaire dresse un très sombre bilan des pertes subies par les effectifs scolaires et universitaires jusqu'en juillet⁸. À l'université de Bujumbura « un tiers des étudiants a disparu, c'est-à-dire

5. *Le Soir*, 25 mai 1972.

6. Information extraite des télégrammes confidentiels envoyés au Département d'État par l'ambassade des États-Unis à Bujumbura, 25 mai 1972. Plusieurs centaines de ces dépêches font partie de ma collection de documents sur le Burundi. Ils sont disponibles auprès de la bibliothèque de l'université de Floride. (Lemarchand papers, American Embassy Cables, Box 11. website : www.uflib.ufl.edu/cm/africana/fulltext.htm).

7. 27 mai 1972.

8. Quelques données sur les arrestations et les départs dans les écoles secondaires et supérieures du Burundi : événements du 29 avril 1972 et des mois de mai et juin ; liste arrêtée le 2 juillet 1972. Comme le précise ce document, les données qui suivent ne sont pas complètes : « Les chiffres donnés sont des chiffres minima. Pour certaines écoles, nous n'avons pas ou peu de renseignements précis. Toutefois la liste est assez complète ; s'il y a des corrections à faire, elles obligeraient surtout à augmenter les chiffres » (Lemarchand papers, University of Florida, *op. cit.*).

environ 250 sur 350. Une soixantaine est tuée soit après arrestations, soit dans les environs du campus par d'autres étudiants ». À l'École normale de Ngagara on compte « environ 40 % de disparus sur 314 élèves » ; à l'École normale supérieure de Bujumbura, « 55 élèves sur 135 ont disparu » ; à l'école technique de Kamenge-Bujumbura « 170 élèves ont disparu sur un total de 415, une soixantaine de tués soit après arrestations, soit appréhendés après fuite. [...] Un jour on est venu arrêter 46 élèves, mais seulement 26 étaient présents » ; à l'Athénée de Bujumbura « 40 % ont disparu sur environ 700 élèves [...] ; quelques élèves ont été tués à l'hôpital par des militaires après avoir reçu des soins médicaux suite à une bagarre » ; à l'Athénée de Gitega, « 148 élèves partis sur 380 ; une bonne quarantaine est tuée, plusieurs lors de la répression dans la prison de Gitega ; d'autres se sont enfuis » ; à l'Institut technique de Gitega « 40 élèves sur 79 ont disparu » ; à l'École normale de Kiremba « au moins 100 exécutions sur 355 élèves, et trois ou quatre professeurs [...] ; parmi les élèves exécutés il y avait des garçons de 13 à 14 ans [...] ». Le même document estime le nombre total d'élèves disparus — c'est-à-dire « exécutés, en fuite ou renvoyés avant la fin de l'année scolaire » — à un minimum de 1 450 ; « On peut dire en général qu'un élève sur 5 ou 6 a été exécuté dans le cycle supérieur des écoles secondaires et dans l'enseignement supérieur, garçons et filles ensemble, mais en prenant seulement les garçons la proportion est nettement plus élevée. » À cette comptabilité macabre s'ajoute l'exécution de 18 abbés barundi sur un total de 138, y compris le très respecté abbé Michel Kayoya, « un écrivain bien connu », nous dit Boniface Kiraranganiya (1985 : 81), « qui mourut saintement en pardonnant à ses assassins ».

L'armée fut totalement épurée d'éléments hutu. Environ 700 soldats (c'est-à-dire presque la moitié des troupes) furent passés par les armes dès le début de la rébellion, ainsi que tous les éléments hutu ayant atteint le rang d'officier, dont le très brillant capitaine Martin Ndayahoze : « Ces officiers seront pris et torturés en vue de leur faire signer des aveux drôles, ridicules. Après quoi ils furent massacrés et jetés dans les fosses communes » (*ibid.* : 79). 150 furent exécutés durant la nuit du 22 mai, 40 pendant celle du 27. Quelques semaines plus tard un contingent de 800 nouvelles recrues d'origine tutsi, dont 50 officiers, en majorité de Bururi, étaient soumis à une formation accélérée en remplacement des pertes d'éléments hutu⁹.

Témoignages et désinformation

Si révélatrices soient-elles de l'étendue des nettoyages ethniques opérés au niveau des écoles, ces statistiques sont impuissantes à décrire l'horreur. Écoutons le témoignage de l'ancien président, Sylvestre Ntibantuganya (1999 : 112) :

9. US. Embassy cables, n° 1028, 25 juillet 1972. Lemarchand papers, *op. cit.*

« J'ai vu des bras d'hommes vraisemblablement enterrés vivants, et qui avaient tenté, jusqu'au dernier souffle, de sortir de leur trou ! J'ai vu des chemises sans doute arrachées à des hommes que des bourreaux allaient massacrer comme des imbéciles, des bêtes, quoi ! En voyant cette fosse commune je me suis fait l'idée de la sauvagerie des hommes, de leur barbarie. Je me suis rendu compte des dangers d'avoir un État qui n'est pas là pour promouvoir le peuple mais pour le massacrer [...]. Au départ les victimes ont été tuées par balles, mais ensuite le sadisme de leurs tortionnaires et l'épuisement des munitions ont entraîné ces derniers à recourir à d'autres méthodes, comme l'usage du marteau ou simplement l'enterrement des condamnés encore vivants. »

Citons également le terrible commentaire de Boniface Kiriranganiya (1985 : 76) :

« Si un jour, par malheur, je devenais fou [...] les événements d'avril-mai 1972 à eux seuls y auraient contribué pour au moins 95 % [...]. Je ne vois pas ce que je n'aurais pas donné pour ne pas voir 1972. Avril-mai 1972, ça dépasse tout ce qu'on a déjà eu. C'est le comble. La goutte d'eau. C'est le paroxysme de la démence, l'exemple le plus parfait de ce qu'un homme est capable de faire lorsque le pouvoir lui permet tout, lorsque plus rien ne l'oblige à dominer son instinct de destruction. »

Quelques extraits des dépêches confidentielles de l'ambassade des États-Unis à Bujumbura suffisent à résumer l'atmosphère sinistre qui règne à Bujumbura¹⁰. Malgré toutes ces informations concernant les tueries, qualifiées de « génocide sélectif » par le Premier secrétaire d'ambassade, Michael Hoyt, les États-Unis (et ceci est vrai aussi de la France et la Belgique), en 1972 comme en 1994, ne firent rien pour y mettre fin, s'étonnant par ailleurs que les États africains « ne fassent quoique ce soit pour mettre un terme à ces terribles violations des droits de l'Homme dans un État indépendant ».

10. 25 mai, « a missionary from the interior fears Hutu may be reaching breaking point [...]. Increasing number of educated Hutu in eastern Burundi have fled towards Tanzania border [...] » ; 26 mai, « no respite, no letup. What apparently is a genocide continues. Arrests going on around the clock. Charge d'affaires' laundry boy fled JRR band last night, says they are killing most Hutu on the spot [...] » ; 11 juillet, « Tutsi reprisals unabated in interior but have slackened somewhat in Bujumbura [...]. In north Hutu take cover upon arrival of any vehicle, reflecting pervasive fear. Tutsi continue to be haunted by fear for their own survival no matter how casually they may saunter around. Hutu males normally go at a dogtrot in groups of 7 or 8 as night approaches [...] » ; 21 juillet, « in two days following July 14 three new ditches filled with Hutu bodies near Bujumbura airport. Arrests have continued throughout the week in Bujumbura, in the hills around town, in Ngozi region and in central Burundi. Military unit sent north of Bubanza to carry out widespread organized reprisals » ; 25 juillet, « repression against Hutu is not simply one of killing. It is also an attempt to remove them from access to employment, property, education, and the general chance to improve themselves. In Bujumbura the Hutu who were in prison when the new government was named have apparently been executed » ; 4 août, « killings have not stopped but they have slackened off while arrests continue in almost all parts of the country, with particular concentration on Ngozi » ; 11 août, « we have clear report mass graves near airport again utilized at beginning of week. Prime Minister Nyamoya continuing his stumping of the country », (*ibid.*).

Ce que le gouvernement Micombero appela la mission de « pacification » ne fut en réalité qu'une vaste entreprise de désinformation visant à accréditer l'idée qu'il n'y eut jamais de conflit entre Hutu et Tutsi, mais des attaques de « malfaiteurs » venus de l'extérieur qui furent réprimées juste à temps pour ne pas entraîner le génocide des Tutsi. Pour mieux faire passer le message, furent enrôlés un certain nombre de Hutu de service, tel ce vieux Hutu « chenu et vacillant » qui, « d'une voix rauque, fait un long discours pour dire la paix tant aimée des collines, la beauté des vaches, la saveur des fruits, le bonheur d'être gouverné par Micombero »¹¹. C'est ce même thème du génocide évité de justesse que reprend le livre blanc publié par la délégation du Burundi aux Nations-Unies : confrontées à des « agresseurs qui voulaient non seulement renverser la république du Burundi mais voulaient systématiquement procéder à l'extermination de tous les Tutsi », les autorités n'avaient d'autre choix que de « traiter sévèrement les responsables de ce génocide »¹². On le retrouve également dans la mise au point qu'a fait l'ambassadeur du Burundi à Bruxelles, M. Nzeyimana : « Outre l'ampleur considérable de l'attaque », à la suite de la « conspiration barbare de quelque 25 000 nationaux et étrangers », il faut souligner « son caractère barbare et génocidaire », et pourtant, ajoute-t-il, dans un élan d'optimisme repris par certains historiens, « aucun problème d'ordre ethnique ou tribal ne se pose au Burundi »¹³. Dans ces conditions il était normal que les biens des génocidaires fussent appropriés par le régime pour venir en aide aux victimes tutsi ; c'est ainsi qu'en octobre 1972 le procureur de la république, Philippe Minani, annonçait que « les véhicules privés appartenant aux “personnes condamnées” seront vendus en faveur des victimes de la rébellion, que les biens mobiliers saisis de ces personnes seront restitués à leurs familles et ayants droit, que leurs comptes en banque seront débloqués en faveur de leur famille à concurrence de 100 francs Burundi, le solde étant consacré aux victimes de la rébellion »¹⁴. Sans doute pour compenser la perte de leurs biens, le gouvernement annonçait en même temps que des mesures d'amnistie seraient prises en faveur « des veuves et des orphelins des personnes condamnées au cours des événements qui ont ensanglanté le Burundi »¹⁵. À la lumière d'un pareil cynisme les commentaires du très officiel *Flash-Info* mériteraient de figurer dans une anthologie de l'humour noir : « Dans son désir constant de réconciliation et d'unité nationale, le colonel Michel Micombero a voulu que les veuves et les orphelins trouvent dans cette mesure de grâce l'expression de son indéfectible attachement à la cause de tout le peuple burundais »¹⁶.

11. *La Libre Belgique*, 15 juin 1972.

12. *Le Monde*, 11 juin 1972.

13. *Le Monde*, 8 juin 1972.

14. *Le Soir*, 4 octobre 1972.

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

Silences et négationnisme

Au regard de l'immense émotion suscitée par le génocide rwandais, comment expliquer la quasi-indifférence de la communauté internationale et de la plupart des médias à propos de ce drame sans précédent dans l'histoire de la région des Grands Lacs : pourquoi ce silence ? Deux éléments conjoints nous donnent la réponse. Non seulement le Burundi avait cessé d'être un enjeu de la guerre froide, comme il le fut en 1964 et 1965 lorsque le pays devint un point d'implantation privilégié de la Chine communiste¹⁷, privant du même coup le monde occidental de ses points de repère idéologiques pour départager les bons des méchants, mais la question des droits humains n'avait encore qu'une très faible résonance à l'échelle internationale. Une mobilisation des énergies humanitaires, comparable à ce qui eut lieu au Rwanda en 1994-1995, était pratiquement inconcevable en 1972. Un autre facteur jouait en faveur de l'indifférence : la profonde méconnaissance des observateurs occidentaux à propos du Burundi, de son histoire, de ses composantes sociales, de l'imbrication de ses traditions et des forces surgies de la modernité, comme si ce micro-État était décidément trop difficile à déchiffrer pour en comprendre les déchirements.

De là à conclure que l'oubli se confond avec l'ignorance, il n'y a qu'un pas. Qu'on le veuille ou non, l'oubli, comme nous le rappelle Benjamin Stora (2002 : 8), est aussi « organisé par les États », une forme d'oubli qui « instaure des amnisties visant à dissimuler, à ne pas assumer ses torts et ses responsabilités ». Des amnisties, sans doute, mais aussi des amnésies, des silences consciemment entretenus par l'État. Marc Ferro (1985 : 65) évoque ces silences qui, « dans une certaine complicité, sont partagés avec

17. La présence de la Chine communiste à Bujumbura est signalée dans un document confidentiel d'octobre 1964, probablement d'origine missionnaire, destiné aux chancelleries occidentales : « L'emprise des Chinois communistes devient chaque jour plus forte. Bien que leur objectif principal soit la conquête du Congo à travers l'aide qu'ils donnent aux rebelles et à tous ceux qui s'opposent au gouvernement de Léopoldville, ils ne négligent pas leur action au Burundi même [...]. Les champs d'action et d'influence des Chinois sont multiples ; ils font montre d'une grande activité et d'une remarquable puissance de séduction. Ils misent à fond sur les sentiments anti-américains et anti-belges des Burundi ; et par ce biais, ils arrivent même à des positions tolérantes à l'égard de leurs activités chez certains membres du clergé local. Les hommes politiques sont, évidemment, l'objet de leur attention, et ils ne manquent pas de leur faire des cadeaux importants pour obtenir leur sympathie et leur appui [...] », *L'action communiste au Burundi* (octobre 1964), archives personnelles. L'assassinat du Premier ministre hutu, Pierre Ngendadumwe, en janvier 1965, est à mettre en relation directe avec la pénétration chinoise au Congo : c'est pour s'être opposé à voir le Burundi devenir le point de transit des armements chinois à destination de la rébellion « muleliste » de 1964-1965 que Ngendadumwe devint la cible des Tutsi « durs et purs » de l'Uprona. Notons pour mémoire que de nombreux réfugiés tutsi de la révolution rwandaise rallièrent la rébellion, et que c'est un réfugié tutsi du Rwanda qui fut chargé de tuer Ngendadumwe, à la sortie de l'hôpital rwagasore où sa femme venait d'accoucher.

la société, qui de gré ou de force les intériorise ». Ils portent, nous dit-il, « sur tous ces martyrs collectifs que les guerres, croisades et autres djihads font subir aux vaincus, sur la répression qu'exercent les régimes à foi unique, ou à race élue, quels que soient leurs lieux d'origine ou leur date de naissance ».

Rien n'est plus typique de ce phénomène d'amnésie que le zèle avec lequel chacun des régimes qui se sont succédé au pouvoir depuis 1972 se sont efforcés d'occulter la terrible vérité. Jusqu'à présent rien n'a été fait pour réhabiliter la mémoire des victimes ; le seul génocide officiellement reconnu est celui qui a frappé les dizaines de milliers de Tutsi massacrés par les militants du Frodebu en octobre 1993, à la suite de l'assassinat de Melchior Ndadaye. Ne sont jamais mentionnées les victimes hutu exterminées au cours de la répression, en nombre égal à celui des victimes tutsi ; dans l'optique des autorités de Bujumbura cette opération de « nettoyage » n'avait rien de génocidaire puisqu'elle visait à éliminer les Hutu du Frodebu, les seuls véritables génocidaires !

On constate le même processus d'inversion derrière les propos négationnistes du gouvernement Micombero en 1972, visant à rejeter l'anathème génocidaire sur les rebelles. En les insérant dans le schéma manichéen d'une lutte à mort entre les initiateurs de cette entreprise d'extermination et l'État salvateur, l'objectif était de donner une nouvelle légitimité à un État extrêmement fragilisé par les querelles intérieures. Quoi de plus efficace, en effet, pour faire oublier les affrontements entre Tutsi-Hima et Tutsi-Banyaruguru, et pour masquer les bases de plus en plus vacillantes et régionalistes du pouvoir en place, qu'un consensus de tous les Barundi fabriqué contre des rebelles présentés comme des génocidaires ? On pense à la remarque de Pascal Bruckner (1995 : 210), « plus le forfait que l'on projette est monstrueux, plus la future victime elle-même doit paraître monstrueuse ».

1972/1994 : convergences

La question du négationnisme nous renvoie à l'un des parallèles les plus troublants entre le génocide de 1972 et celui de 1994. Dénier de l'évidence génocidaire, rejet de la responsabilité sur les victimes, inversion des rôles des victimes et des bourreaux, autant de traits caractéristiques des deux apocalypses. Tout comme les autorités de Bujumbura ont nié de la façon la plus catégorique leur participation à un génocide, la même volonté négationniste anime aujourd'hui les milieux hutu extrémistes rwandais. C'est ainsi qu'un ancien ministre du Président Habyalimana, dans une lettre à l'auteur, exprime son étonnement que « personne ne se pose même plus la question de savoir si ce fameux "génocide des Tutsi" est un vrai génocide et comment on en est venu à qualifier ainsi les massacres perpétrés au Rwanda d'avril à juillet 1994 » ; le seul « vrai génocide », pour l'auteur de cette lettre, est « le génocide dont les Hutu sont victimes depuis le

1^{er} octobre, perpétré par les hommes du général Kagame ». Le plus inattendu est le témoignage d'un Tutsi rwandais se disant d'origine royale, Antoine Nyetera qui, lors d'un colloque dans l'enceinte du Sénat français, le 4 avril 2002, prétend « qu'il y a eu des massacres, mais pas de génocide », soutenu dans son affabulation par l'ancien représentant des Nations-Unies au Rwanda, Roger Boboh, qui affirme « sans hésitation » que « dire qu'il y a eu génocide au Rwanda, cela relève plus de la politique surréaliste que de la vérité »¹⁸. C'est plutôt à ce degré de l'imposture que perce le surréalisme !

Un autre parallélisme se rapporte aux motivations qui président aux violences génocidaires. Dans un cas comme dans l'autre nous sommes en présence de ce qu'Helen Fein (1990 : 30) appelle « *a retributive genocide* », un génocide qui s'opère en réaction à une menace, réelle ou imaginaire. Il est certain que le danger soulevé par l'insurrection hutu au Burundi et par le FPR au Rwanda, n'avait rien d'imaginaire. Alors que l'insurrection de 1972 a été immédiatement perçue par le régime Micombero comme portant les germes d'une déstabilisation du régime, au Rwanda l'invasion du FPR allait provoquer une véritable hantise du danger tutsi. Et pour cause : à la veille du génocide, après une guerre civile où périrent des milliers de Hutu et de Tutsi, près d'un tiers du territoire national était sous le contrôle du FPR. Tout ceci explique pourquoi le concept de « *retributive genocide* » revêt une pertinence toute particulière pour expliquer le drame rwandais, et pourquoi, à la différence du Burundi, l'idéologie génocidaire a bénéficié d'une très grande réceptivité. À elle seule, l'idéologie anti-tutsi distillée par les médias rwandais — ce nazisme tropical dont parle Jean-Pierre Chrétien — ne suffit pas à expliquer les massacres. La psychologie du « passage à l'acte », pour employer l'expression de Jacques Semelin (à paraître), est difficilement compréhensible sans tenir compte de la réceptivité des masses, rendues d'autant plus vulnérables à ces incitations par le désarroi mêlé de panique qui les saisit le jour de l'écrasement de l'avion présidentiel¹⁹.

18. Le résumé de cet extraordinaire colloque m'a été communiqué par Le Cercle international Solidaire, CercleSolidaire@yahoogroupes.fr. Voir la réponse d'Alain Gauthier, au nom du Collectif des Parties civiles pour le Rwanda, Alngauthier@aol.com.

19. Même si le mystère continue à planer sur l'identité des responsables du crime, il ne fait aucun doute que dans l'esprit de la plupart des élites hutu l'accident de l'avion présidentiel est imputable au FPR, et non à l'*akazu* comme le prétendent certains. Cette dernière thèse soulève beaucoup de questions, en particulier celle de savoir pour quels motifs l'*akazu* aurait décidé de se débarrasser du président Habyalimana, au prix de sacrifier certains de ses membres les plus influents. Une autre interprétation, qui nous semble infiniment plus plausible, mettrait sur la sellette des membres de l'opposition MDR, agissant soit de leur propre chef, soit en collaboration avec certains éléments du FPR. C'est en tout cas ce que tend à suggérer la conclusion d'un rapport de mars 1994 remis par le Colonel Anselme Nsizirungu, chef de cabinet du Premier ministre Uwilingiyimana, à Claude Tulpin, ancien chef de la sûreté rwandaise dans les années qui suivirent l'indépendance : « Dans la pire des hypothèses, le mal rwandais ne trouverait sa solution qu'en élimination physique du dictateur tueur (Habyalimana) qui va exterminer toute l'intelligentsia de son peuple. Et tu nous aideras, j'en suis

Le « dilemme sécuritaire » créé par l'événement du 6 avril est indissociable du passage à l'acte.

Le génocide, est-il besoin de le souligner, est un crime d'État. Au Burundi comme au Rwanda, c'est l'État qui planifie le meurtre de masse, qui met en marche et dirige les mécanismes d'extermination, qui veille à ce que nul n'échappe au massacre, et qui s'oppose, au nom de la souveraineté nationale, aux inquisiteurs venus du dehors. L'État, c'est-à-dire l'armée, la police, la gendarmerie, et les milices, les Jeunesses révolutionnaires rwagasore (JRR) au Burundi, les *interahamwe* au Rwanda. Or, dans un cas comme dans l'autre, l'État se tourne contre lui-même, au risque de s'autodétruire, et n'hésite pas à massacrer ses « fidèles serviteurs ». Au Burundi tous les ministres hutu (déjà démis de leurs fonctions comme tous les autres ministres, à la veille de l'insurrection) sont immédiatement exécutés ; au Rwanda les principaux leaders des partis d'opposition, y compris le Premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, sont tués par l'armée le lendemain de l'écrasement de l'avion présidentiel. Un État, certes, mais un État-bidon, un État-monstre, dominé par des réseaux ethnico-régionaux — les Hima de Bururi au Burundi, les Kiga du nord au Rwanda —, qui donne les pleins pouvoirs aux milices — les JRR au Burundi, les *interahamwe* au Rwanda — pour massacrer les populations civiles. Au Rwanda, cependant, si l'ampleur et la rapidité des tueries dépassent tout ce qu'on a pu observer au Burundi, ceci est lié en partie à des circonstances propres au Rwanda : à quelques exceptions près, les cadres préfectoraux et communaux font intégralement partie de l'appareil génocidaire ; en outre, les dizaines de milliers de Hutu déplacés par l'avancée du FPR — les « *internally displaced persons* » (IDPs) — constituent un phénomène sans équivalent au Burundi : il semble bien que la grosse majorité des *interahamwe* ait été recrutée parmi les IDPs, dont l'ardeur génocidaire fut à la mesure des conditions de vie (et parfois de mort) intolérables que leur imposa, durant des mois et des années, l'envahisseur tutsi.

En évacuant de la mémoire le génocide de 1972 on élimine du même coup certains des fils conducteurs qui nous aideraient à comprendre celui de 1994. Au Rwanda les ondes de choc de 1972 créent les désordres qui permettent au Président Juvenal Habyalimana de prendre le pouvoir en 1973, et aux gens du Nord de remplacer ceux du Sud aux postes-clés du gouvernement et des services publics. Les terribles vengeances dont sont victimes des centaines d'étudiants tutsi dans plusieurs écoles secondaires et à l'Université du Rwanda sont un prétexte idéal pour la mise en place de comités de vérification d'identités ethniques, puis de comités de salut public, ceux-ci servant de bases politiques pour l'ascension d'un certain nombre d'hommes politiques du Nord, et éventuellement pour la prise de pouvoir de l'homme

convaincu. J'aimerais vous revoir dans ce beau pays une fois débarrassé du monstre », *Aperçu sur la situation politique au Rwanda*, Archives personnelles. Voir également l'excellente enquête menée par Filip REYNTJENS (1995).

fort du Bushiru par le coup d'état de juillet 1973. Sans tomber dans un excès de déterminisme historique, on peut se demander si la montée en puissance des élites kiga (les Hutu du Nord), compte tenu des particularismes qui ont façonné leurs attitudes notoirement anti-tutsi, ne constitue pas un des éléments qui ont ensemencé le terreau de l'ethnisme, et si l'histoire du Rwanda n'aurait pas pris un tour différent si ses destinées avaient été confiées aux gens du Sud.

La présence des Nordistes au gouvernement ne suffit pas à expliquer le drame de 1994. Le thème qui revient incessamment dans l'histoire de ces « faux jumeaux » est la contagion de leurs traumatismes, comme si les crises qui frappent le Burundi devaient inévitablement se répercuter au Rwanda et inversement. Comme l'ont relevé nombre d'observateurs, l'assassinat du Président Melchior Ndadaye est incontestablement la crise qui a le plus fortement contribué à la radicalisation des élites politiques du Rwanda à la veille du génocide. On ne peut que souscrire à l'affirmation d'Alison Des Forges (1999 : 135) : « C'est sur le cadavre de Ndadaye que s'est constitué le Hutu Power. » Or, ici aussi, on peut s'interroger sur la relation des événements de 1972 à cet assassinat. Le Burundi des années qui ont suivi la boucherie de 1972, et jusqu'en 1989, fut un État soumis à l'hégémonie tutsi à un degré qui n'est pas sans rappeler l'apartheid sud-africain, et ceci autant par la force des circonstances, puisque les élites hutu avaient pratiquement toutes disparu, que par la volonté des dirigeants. Sans doute le complot de 1993 a-t-il été ourdi par une infime minorité. Il n'empêche que pour beaucoup de Tutsi qui se sentaient menacés par le coup de balai Frodebiste, autant dans l'armée que dans la fonction publique, l'une et l'autre solidement contrôlées par des Tutsi, le défi que posait l'élection de Melchior Ndadaye à cette situation d'apartheid était perçu comme inacceptable (Lemarchand 1998).

Nous avons déjà évoqué les terribles massacres de Tutsi après l'assassinat de Ndadaye. Mais peut-être faudrait-il ici aussi introduire une référence aux événements de 1972. Un membre du clergé hutu, interrogé par la commission internationale d'enquête de 1995, rapporte les paroles d'un tueur hutu : « En 1972 ils nous ont eus ; ils ne nous auront plus. » Sommé de ne plus « verser de sang », un autre répond : « Depuis 1972 c'est notre sang qui a été versé. Aujourd'hui on apprend que le Président Ndadaye a été tué. S'ils ont pu faire cela, demain ce sera nous [...] » (Lemarchand 1995). Comment ne pas voir dans cette rage meurtrière les réminiscences d'un génocide dont personne ne parle, mais dont beaucoup se souviennent ?

Restituer la mémoire

Pourquoi, dira-t-on, mettre à nu les blessures de l'histoire ? Certains y verront un geste d'hostilité à l'encontre de la communauté tutsi, d'autres diront qu'il ne sert à rien d'évoquer un passé lointain, si tragique soit-il, sinon à

compliquer davantage encore les efforts de cohabitation entrepris à Arusha. Mon intention est tout le contraire. Rien n'est plus dangereux que le non-dit, a fortiori le négationnisme. L'un et l'autre ne peuvent qu'attiser la haine née d'une mémoire tronquée, ethnicisée, qui met les bons d'un côté et les méchants de l'autre.

Au Burundi comme ailleurs dans le monde — et aujourd'hui de manière particulièrement dramatique en Israël et en Palestine — il n'y a pas de communauté qui peut honnêtement se dire innocente. Ce que l'histoire nous révèle c'est que les deux communautés partagent la responsabilité des crimes que l'une impute à l'autre. Qu'on le veuille ou non, des Hutu et des Tutsi se sont rendus coupables de crimes contre l'humanité, au Rwanda comme au Burundi, mais il est tout aussi vrai que nombre de Hutu et de Tutsi ont aussi donné la preuve de leur commune humanité : combien de Hutu, en 1994, ont risqué leur vie pour protéger celle de leurs voisins Tutsi ? Combien de Tutsi, en 1972, à l'instar de Boniface Kiraranganiya, n'ont pas hésité à dénoncer les crimes du gouvernement Micombero, et à protéger leurs amis Hutu ?

Ce que dit Benjamin Stora (2002) des « retrouvailles de la mémoire » en Algérie, s'applique aussi au Burundi : « Elles permettent de regarder l'histoire en face, de pouvoir l'écrire, mais elles sont aussi révélatrices de problèmes. Le risque existe d'une apparition de mémoire communitarisée où chacun regarde l'histoire de l'Algérie à travers son vécu, son appartenance familiale. Ce regard particularisé ne permet pas le métissage des mémoires pour éviter que l'histoire ne se rejoue. Un retour problématique répète le cloisonnement des mémoires où chacun vient disputer une date, un lieu de commémoration. »

« Pour liquider les peuples, on commence par leur enlever la mémoire », nous dit Milan Kundera dans son *Livre du rire et de l'oubli*. Mais alors quelle mémoire restituer ? Deux écueils sont à éviter, celui de la mémoire sélective et celui qui consiste à niveler les crimes. La première évacue du souvenir les crimes des uns pour mieux souligner ceux des autres. Le danger de cette mémoire sélective est apparu de manière particulièrement choquante au Rwanda lors des récentes commémorations du génocide rwandais, où seule fut saluée la mémoire des victimes tutsi. Exclue de cet hommage commémoratif, aucune parole, aucun geste ne vint rappeler aux prières du public la disparition de dizaines de milliers de Hutu, les uns massacrés par les milices d'Habyalimana, les autres par les troupes du FPR. Claudine Vidal (2001) est parmi les rares observateurs à avoir relevé cet « oubli » : « Les commémorations du génocide, depuis 1996, non seulement excluent du deuil national les victimes hutu des "génocides", mais refusent explicitement le statut de victime aux très nombreux autres Hutu qui, sans avoir été des bourreaux, furent massacrés à titre de représailles et pour instaurer un climat de terreur [...]. Comment parler de réconciliation si l'exposition des squelettes consiste à rappeler à certains que les autres ont tué les leurs ? C'est maintenir les uns dans une position de culpabilité éternelle, ce n'est

pas seulement raviver la haine chez les autres, c'est ne pas permettre à leurs plaies de se cicatriser. La haine grandissante d'un côté, de l'autre la peur permanente. » N'est-ce pas aussi le danger qui menace le Burundi lorsque le pouvoir ne cesse d'attirer l'attention sur le génocide commis par les Hutu à la suite de l'assassinat de Ndadaye, mais ne souffle mot de celui de 1972, infiniment plus dévastateur par le nombre de victimes ?

C'est tout aussi injuste d'invoquer un principe d'équivalence qui consisterait à mettre à égalité dans le crime les victimes et les bourreaux. S'il est vrai que le nombre des victimes de 1972 est très largement supérieur à celui des Tutsi massacrés au Burundi en 1993, il est non moins évident, même si les chiffres restent encore très approximatifs, que l'échelle des tueries commises contre les Tutsi en 1994 dépasse de loin les massacres de Hutu au Rwanda. Certes l'horreur ne se mesure pas par des chiffres. Mais comment ne pas admettre, avec Pascal Bruckner (1995 : 224) « qu'il est des degrés dans l'infamie, que tous les meurtres ne se valent pas ».

Le moment est venu de restituer leurs mémoires aux communautés hutu et tutsi, une mémoire ni sélective ni vengeresse, mais une mémoire « métisse » qui maintienne vivante la commune humanité des uns et des autres. Et ceci pour mieux les libérer du cancer de l'ethnisme et du fantasme, en un mot pour faciliter le travail de conscience qui s'impose à tout un chacun. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, qu'un nouveau Burundi pourra renaître des cendres de son passé.

Université de Floride, Gainesville.

BIBLIOGRAPHIE

BRUCKNER, P.

1995 *La tentation de l'innocence*, Paris, Grasset.

DES FORGES, A.

1999 *Leave None to Tell the Story*, New York, Human Rights Watch ; Paris, Fédération internationale de la Ligue des Droits de l'Homme.

FERRO, M.

1985 *L'Histoire sous surveillance*, Paris, Calmann-Levy.

FEIN, H.

1990 « Genocide: A Sociological Perspective », *Sociology*, (International Sociological Association), 38 (1) : 30.

KIRARANGANIYA, B. F.

1985 *La vérité sur le Burundi*, Sherbrook, Éditions Naaman.

LEMARCHAND, R.

1995 *Burundi: Ethnic Conflict and Genocide*, Washington, Wilson Center Press ; Cambridge, Cambridge University Press.

1998 « Genocide in the Great Lakes: Which Genocide ? Whose Genocide ? », *African Studies Review*, 41 (1) : 3-17.

LEMARCHAND, R. & MARTIN, D.

1973 *Selective Genocide in Burundi*, London, Minority Rights Group.

NSANZE, A.

1998 *Burundi : Le passé au présent. La République contre le peuple, 1966-1993*, Nairobi, A. Nsanze.

NTIBANTUGANYA, S.

1999 *Une Démocratie pour tous les Burundais : de l'Autonomie à Ndadaye, 1956-1993*, vol. I, Paris, L'Harmattan.

REYNTJENS, F.

1995 *Rwanda : trois jours qui ont ébranlé l'histoire*, Bruxelles, Institut African-CEDAF ; Paris, L'Harmattan.

SEMELIN, J.

À paraître « Du massacre au processus génocidaire », *Revue internationale des Sciences sociales*, 174.

STORA, B.

2002 « La mémoire retrouvée de la guerre d'Algérie ? », *Le Monde*, 23 mars : 8.

VIDAL, C., BRAUMAN, R. & SMITH, S.

2001 « Les commémorations du génocide au Rwanda », *Les Temps modernes*, mars-avril-mai : 1-46.

RÉSUMÉ

Vingt-deux ans avant l'hécatombe du Rwanda, qui fit environ 600 000 victimes, la plupart tutsi, un autre génocide ensanglantait la région des Grands Lacs : entre 200 000 et 300 000 Hutu furent massacrés par l'armée du Burundi à la suite d'une rébellion hutu qui fit des milliers de victimes chez les Tutsi. Au Rwanda comme au Burundi le meurtre de masse porte tous les signes distinctifs du génocide : le ciblage ethnique des victimes, l'intentionnalité exterminatrice, l'ampleur des tueries. À la différence du Rwanda, où l'ethnie des génocidaires fut écartée du pouvoir, au Burundi c'est la minorité tutsi qui devait régner sans partage sur les destinées du pays, jusqu'en 1993. Ceci explique le silence officiel qui, jusqu'à aujourd'hui, entoure le génocide de 1972. Cette mise entre parenthèses des atrocités commises en 1972 a non seulement contribué à obscurcir leurs relations avec celles de 1994 au Rwanda voisin, mais a créé un non-dit officiel qui aggrave les tensions entre les communautés hutu et tutsi. Au Burundi comme au Rwanda le moment est venu de procéder à de

véritables « retrouvailles de la mémoire », et, ce faisant, de reconnaître que la culpabilité n'est pas une voie à sens unique. Le plus grand danger qui menace la région des Grands Lacs est celui d'une mémoire ethnicisée, où chaque groupe se dispute le privilège de détenir la vérité, et où l'histoire départage les bons des mauvais suivant l'appartenance ethnique.

ABSTRACT

The 1972 Genocide in Burundi: Historical Silences. — Twenty-two years before the Rwandan hecatomb with approximately 600 000 casualties (mostly Tutsi), another genocide bloodied the African Great Lakes region when, following a Hutu rebellion that had felled thousands of Tutsi victims, Burundi's army massacred from 200 000 to 300 000 Hutu. In Rwanda as in Burundi, mass murder bore all the characteristic marks of genocide: the ethnic targeting of victims, the intention to exterminate, the scope of the killings. Unlike in Rwanda, where those who committed the genocide belonged to the ethnic group that had been kept out of power, the Tutsi minority in Burundi ruled without sharing power till 1993. This accounts for the official silence that even yet surrounds the 1972 genocide. This silence has obscured the relations between the 1972 events in Burundi and those in neighboring Rwanda in 1994. This official silence has also caused tensions to mount between the Hutu and Tutsi. In Burundi as in Rwanda, the time has come to "restore memory" and thus recognize that guilt is not one-sided. The major danger menacing this region is an "ethnicized memory", as each group claims to be the keeper of the truth, and as history separates the good from the bad on an ethnic basis.

Mots-clés/Keyword : Burundi, Hutu, Tutsi, amnésie, commémoration, désinformation, génocide, Jeunesses révolutionnaires rwagasore, mémoire, négationnisme, pacification/*Burundi, Hutu, Tutsi, amnesia, commemoration, misinformation, genocide, Rwagasore Revolutionary Youth, memory, denial, pacification.*